

Commune de BLÂMONT
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juin 2023

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, , Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Pascal TIHA, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Samuel NITTING

– **Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 avril 2023.**

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 04 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

36. Election des délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Le Maire expose qu'il n'a été déposé qu'une seule liste « GRASSIEN » comportant 3 membres délégués et 3 membres suppléants, il a été procédé aux élections.

Les délégués et les suppléants suivants ont été élus :

1 - GRASSIEN Philippe, membre délégué	10 voix
2 - MICHEL Patricia, membre délégué	10 voix
3 - MAYEUR Maurice, membre délégué	10 voix
1 - VAILLANT Danielle, membre suppléant	10 voix
2 - NITTING Samuel, membre suppléant	10 voix
3 - FORINI Evelyne, membre suppléant	10 voix

Après le dépouillement, le Maire proclame la liste « GRASSIEN » élue à l'unanimité.

37. Signature de la convention de partenariat Forfait de base CDG 54

Vu la convention de partenariat « Forfait de base » du CDG 54 avec cotisation additionnelle au taux de 0.265 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention « Forfait de base » proposée par le CDG 54.

38. Convention PVD/ORT

Considérant les opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) engagées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » pour la communauté de Vezouze en Piémont et les communes de Cirey sur Vezouze et Blâmont, il est nécessaire de valider la convention cadre incluant de surcroît les partenaires Etat, Région Grand Est, EPFGE, Banque des Territoires, ANAH.

La signature définitive devant intervenir le 27 juin 2023 avec l'ensemble des partenaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire de Blâmont à signer cette convention cadre.

39. Subventions aux Associations 2023

Le Maire rappelle que lors du conseil en date du 4 avril 2023, les demandes de subventions des associations n'étaient pas toutes parvenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Associations	Subventions 2023
Secours Catholique	240,00 €
Total des subventions accordées	240,00 €

40. Garantie d'emprunt OPHLM

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 142538 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE BLAMONT accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 230 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 142538 constitué de 3 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 307 500 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Clôture de la séance à 21 h 53

Le Maire,

T. MEURANT